
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 5 JANVIER 2018

Clubs présents :

CN de Saint-Affrique, CN Villefranchois, Dauphins Decazevillois, Grand Rodez Natation, SO Millau.

Club excusé :

CN Causse et Vallon.

Club absent :

CN Capdenac.

Présents :

- Bernard DALMON, Vivien FRAYSSE, Jean-Claude GARDOU, Stéphane GOUTHERAUD, Julien LACOMBE, Patrick LAVARELO, Jean-Marie NYPELS, Cyril PAILHOUS, Stéphane TROUILHET, Frédérique VANJAK, Patrice VIDAL et Julien VILLE.

Invité :

- Bernard SAULES, Conseil Départemental de l'Aveyron.

Excusés :

- Jean-François GAILLARD, Président du Conseil Départemental de l'Aveyron.
- Yves COCHES et Brigitte MONTERO, Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations de l'Aveyron.
- Sébastien SUDRE, Vice-président, Comité Départemental Aveyron de Natation.



Le comptage des voix est extrait des travaux à venir de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation. Le calcul, présenté ci-dessous, est effectué dans le strict respect des statuts de la Fédération Française de Natation.

	LICENCES	VOIX
C.N DE ST-AFFRIQUE	47	2
CN CAPDENAC	70	3
CN DE CAUSSE ET VALLON	91	3
CN VILLEFRANCHE-DE-ROUERGUE	384	9
DAUPHINS DECAZEVILLE	194	5
GRAND RODEZ NATATION	602	13
SO MILLAU N	324	8
TOTAL	1712	43
QUORUM	11	

37 voix sont exprimées et 5 clubs sont présents : le quorum est atteint.

Début des travaux de l'Assemblée Générale : 18h00

- **Approbation du compte-rendu de l'Assemblée Générale du 22 décembre 2016** : le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

1. Rapport Moral – intervention de Bernard DALMON.

Bernard DALMON présente l'évolution des licences par structure sur les 6 dernières saisons. Il rappelle la nécessité et l'obligation, au regard du Code du Sport, de licencier tous les adhérents. Il précise également que la Ligue Occitanie Pyrénées-Méditerranée de Natation est de plus en plus sollicitée pour certifier les effectifs exacts de licenciés par structure auprès des collectivités territoriales. En l'absence de licenciation de tous les adhérents, les risques encourus sont une baisse des subventions, une diminution de l'attribution de créneaux horaires et une requalification en « activités commerciales » des pratiques proposées aux adhérents non licenciés.

Le dispositif du plan « J'Apprends A Nager » a été mis en place par le biais de 39 stages organisés par 5 clubs Aveyronnais, ce qui a concerné 401 enfants.

Concernant la pratique sportive, plusieurs faits marquants ont ponctué la saison avec, notamment, l'organisation de 17 journées de compétitions départementales et la sélection de plusieurs athlètes aveyronnais en sélection régionale et nationale.

Sur le plan institutionnel, l'implication du Comité Départemental Aveyron de Natation est significative puisque 3 élus siègent au Comité Directeur (dont 2 au Bureau) de la Ligue Occitanie



Pyrénées-Méditerranée de Natation, 1 élu au Comité Régional Olympique et Sportif de Midi-Pyrénées (en charge de l'animation du CRIAA¹, entre autres) et 2 élus au Bureau de la Fédération Française de Natation.

Pour conclure, Bernard DALMON formule ses remerciements à l'égard du Conseil Départemental de l'Aveyron pour les équipements de la sélection départementale, la subvention pour l'organisation du Challenge du Conseil Départemental et enfin la subvention d'aide au fonctionnement. Il remercie également les Municipalités et Communautés de Communes pour la mise à disposition des bassins, les clubs, dirigeants, éducateurs et officiels (10 officiels A, 38 officiels B et 80 officiels C et 2 741 heures d'arbitrage) pour leur investissement et le travail accompli.

Compte-tenu de ces informations, le rapport moral est approuvé à l'unanimité.

2. Rapport financier – intervention de Cyril PAILHOUS.

Le bilan financier comprenant la répartition de l'aide provenant du CNDS² pour l'année 2016, versée en 2017 (cf. tableau ci-après), est présenté. Le budget du Comité Départemental est valorisé par une contribution en nature de 90 860 € (bénévolat et mise à disposition d'équipements). Le bilan financier présente, à l'issue de l'exercice 2016-2017, un solde créditeur de 2 679,83 € et une disponibilité en trésorerie de 20 862,27 € au 31 décembre 2017.

	CN Capdenac	CN Causse et Vallon	CN Saint-Affrique	CN Villefran.	Dauphins Decazeville	Grand Rodez N.	SO Millau	TOTAL par actions (€)
Formation	880	0	50	1820	90	520	130	3490
Aides aux organisations	100	100	100	300	200	450	500	1750
Pôles et sélectionnés	0	0	0	0	0	100	200	300
Actions spécifiques	0	0	0	1000	0	1500	1500	4000
TOTAL par clubs (€)	980	100	150	3120	290	2570	2330	9540

Pour l'année 2017, la subvention du CNDS perçue s'élève à 6000 € pour la formation (dirigeants, jeunes, officiels, éducateurs), 3000 € en faveur des actions de préservation de la santé par le sport et 3000 € pour l'accueil de personnes en situation de handicap mental ou physique et pour la découverte du milieu aquatique. La répartition du montant total de cette subvention à chaque structure concernée sera effectuée au mois de mars 2018.

Compte-tenu de ces informations, le rapport financier est approuvé à l'unanimité.

¹ Conseil Régional Interfédéral des Activités Aquatiques.

² Conseil National pour le Développement du Sport.



Le budget prévisionnel 2017-2018 est présenté (cf. tableau ci-après) ; il s'appuie sur une continuité des actions mises en place en 2016-2017.

CHARGES		PRODUITS	
ASSEMBLEE GENERALE+REUNIONS	500,00 €	CNDS	10 000,00 €
ACTION CD12	5 000,00 €	COMITE REGIONAL	
CHALLENGE 12 (coupes+médailles)	1 000,00 €	CONSEIL DEPARTEMENTAL (aide manifestations)	1 600,00 €
AIDES ACCORDEES		CONSEIL DEPARTEMENTAL (aide fonctionnement)	2 100,00 €
CDOS	300,00 €	MANIFESTATIONS SPORTIVES (engagements)	3 000,00 €
F.F.N.	200,00 €	INTERETS LIVRET	100,00 €
TENUES EQUIPEMENTS	700,00 €	FONDS PROPRES	1 400,00 €
FRAIS DEPLACEMENTS + FORMATIONS + DIVERS	500,00 €		
CNDS RETOUR AUX CLUBS SUITE AUX ACTIONS	10 000,00 €		
TOTAL	18 200,00 €	TOTAL	18 200,00 €
BENEVOLATS et MAD BASSINS	90 000,00 €	BENEVOLATS et MAD BASSINS	90 000,00 €
	108 200,00 €		108 200,00 €
SOLDE		0,00 €	

Le budget prévisionnel 2017-2018 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport sportif – intervention de Vivian FRAYSSE et Stéphane GOUTHERAUD.

Vivien FRAYSSE et Stéphane GOUTHERAUD présentent le rapport sportif. D'une manière générale, les principaux indicateurs de ce rapport en termes de résultats sont les suivants :

- 3 demi-journées consacrées à la première édition des Jeux de l'Aveyron, un programme spécifique aux catégories avenir et jeunes, basé sur l'épanouissement en milieu aquatique, l'effort et le dépassement de soi.
- 14 compétitions départementales de Natation Course organisées dont 3 en Maîtres et 1 compétition organisée par un club ; 5 sessions de Pass'Sports de l'Eau et 10 sessions de Pass'Compétition ; 1 compétition régionale organisée en Natation Estivale.
- 1 regroupement départemental pour les catégories Dames 10 à 13 ans et Messieurs 11 à 14 ans avec participation au Meeting de l'Amitié à Millau et 1 sélection départementale (26 dames et 33 messieurs) à la finale du Meeting Alex Jany (Trophée Alex Jany remporté par 3 aveyronnais).



- Natation Course :
 - 6 nageurs (1 pour Grand Rodez Natation et 5 pour SO Millau) aux Championnats de France Elite 25 m (1 médaille d'argent pour SO Millau en 400 m Nage Libre).
 - 5 nageurs (5 pour SO Millau) aux Championnats de France Elite 50 m (1 médaille d'argent en 50 m Brasse et 1 médaille de bronze en 100 m Brasse).
 - 12 nageurs (1 pour CN Saint-Affrique, 5 pour Grand Rodez Natation et 6 pour SO Millau) aux Championnats de France Promotionnels (1 médaille d'argent pour SO Millau en 400 m 4 Nages).
 - 6 nageurs (3 pour Grand Rodez Natation et 3 pour SO Millau) au Critérium National Promotionnel (1 médaille d'argent sur 200 m et 400 m Nage Libre pour SO Millau, 1 médaille de bronze sur 50 m et 100 m Dos pour Grand Rodez Natation).
 - 3 nageurs (3 pour SO Millau) aux Championnats de France Dames 15 ans et moins, Messieurs 16 ans et moins.
 - 4 nageurs (4 pour SO Millau) au Critérium National été Dames 16 ans et plus, Messieurs 17 ans et plus (1 médaille de bronze en 200 m Nage Libre).
 - 9 nageurs (1 pour Grand Rodez Natation et 8 pour SO Millau) aux Championnat de France Jeunes, Filles 11 à 13 ans, Garçons 12 à 14 ans (4 médailles d'or pour SO Millau en 100 m Nage Libre, 200 m Nage Libre, 200 m Brasse et 400 m 4 Nages).
 - 15 nageurs (1 pour CN Villefranchois, 6 pour Grand Rodez Natation et 8 pour SO Millau) au Championnat Inter-Régional Jeunes.
 - 37 nageurs (2 pour CN Saint-Affrique, 5 pour CN Villefranchois, 10 pour Grand Rodez Natation et 22 pour SO Millau) au Championnat Nationale 2 Hiver Juniors-Seniors.
 - 20 nageurs (1 pour CN Villefranchois, 6 pour Grand Rodez Natation et 13 pour SO Millau) au Championnat Nationale2 Printemps (poule 1) Juniors-Seniors et 13 nageurs (2 pour CN Saint-Affrique, 2 pour CN Villefranchois, 3 pour Grand Rodez Natation et 6 pour SO Millau) à la poule 2.
 - Classement National des Interclubs Dames : SO Millau, 34^{ème} (3^{ème} au niveau régional), Grand Rodez Natation, 228^{ème} (15^{ème} au niveau régional) et CN Villefranche de Rouergue, 511^{ème} (29^{ème} au niveau régional).
 - Classement National des Interclubs Messieurs : SO Millau, 42^{ème} (4^{ème} au niveau régional), Grand Rodez Natation, 268^{ème} (17^{ème} au niveau régional) et CN Villefranche de Rouergue, 741^{ème} (36^{ème} au niveau régional).
 - 4 nageurs (1 pour Grand Rodez Natation et 3 pour SO Millau) à la Coupe de France des Régions de Natation Course.
- Eau Libre :
 - 3 nageurs (3 pour SO Millau) aux Championnats de France 5 km Indoor (1 médaille d'or et 2 médailles de bronze).



- 13 nageurs (1 pour CN Saint-Affrique et 12 pour SO Millau) au Championnat de France Eau Libre (1 médaille de bronze sur 5 km pour SO Millau).
- 2 nageurs (2 pour SO Millau) à la Coupe de France des Régions en Eau Libre.
- 6 nageurs (6 pour SO Millau) dans les trois premiers au classement par catégorie de la Coupe de France en Eau Libre.
- 1 nageuse (1 pour SO Millau) à la Coupe d'Europe d'Eau Libre.
- Natation Estivale :
 - 3 nageurs (1 pour CN Causse et Vallon et 2 pour Dauphins Decazeillois) à la Coupe de France des Régions des Clubs d'Été.
- Maîtres :
 - 4 nageurs (1 pour CN Saint-Affrique et 3 pour CN Villefranchois) aux Championnats de France Été.

Stéphane TROUILHET regrette que la mise en place des jeux de l'Aveyron soit la seule possibilité de participation à une animation sportive pour les nageurs n'ayant pas obtenu le « Pass-compétition », et ce au détriment d'une offre de compétitions plus classique pour les catégories 9/10 ans et plus, n'ayant pas ce prérequis. Il regrette aussi qu'il ne soit pas possible qu'un nageur capable d'obtenir le « pass compétition » soit obligé de d'abord de présenter, et réussir le « sauv-nage » et le « passport de l'eau » pour voir valider son « pass-compétition ». En effet il pense que les nageurs de 10 à 12 ans(ou plus), ne sont pas intéressés (encore moins concernés) par des épreuves destinées aux plus petits, et sont donc de fait exclus de la natation en bassin, pour tout ce qui est épreuves sportives. Heureusement il reste encore pour ces sportifs la possibilité de nager en eau libre et de réaliser des 1000 mètres, alors qu'ils ne pourront pas nager des 50 mètres en bassin pour une compétition ! Pour conclure, il pense que cette exclusion est préjudiciable aujourd'hui aux nageurs, que cela écarte la possibilité à un jeune de pouvoir se découvrir « compétiteur performant sur le tard », préjudiciable donc de fait à la FFN, que ce phénomène s'amplifiera dans l'avenir et demande donc que cette question soit portée par les 3 représentants Aveyronnais au niveau du comité régional.

Compte-tenu de ces informations, le rapport sportif est approuvé à l'unanimité.

4. Projet fédéral 2017-2020 – intervention de Bernard DALMON et Julien VILLE.

Bernard DALMON et Julien VILLE présentent un premier bilan de l'action de la nouvelle équipe fédérale, élue le 2 avril 2017. Après avoir pris acte du rapport de la Cour des Comptes et de l'audit mené par le cabinet Deloitte sur les activités de la Fédération Française de Natation, respectivement de 2011 à 2015 puis en 2016, le programme politique est mis en œuvre en totale cohérence avec les réponses formulées aux préconisations émanant de ces deux rapports. Il



convient ainsi de noter une transformation profonde du fonctionnement interne de la Fédération Française de Natation (mise en place d'un nouvel organigramme sous la supervision d'un Directeur Général des Services embauché au 1 septembre 2017), la réforme actée de la gouvernance donnant, entre autres, la possibilité aux clubs d'élire le prochain Comité Directeur au scrutin de liste majoritaire à un tour avec le barème « 1 licence = 1 voix », la mise en œuvre de plusieurs aménagements financiers en faveur des clubs (notamment la réversion intégrale au club d'origine du montant du transfert de nageurs de série Elite). Prochainement, selon le principe de consultation approuvée statutairement le 9 décembre dernier, tous les clubs et licenciés seront questionnés, via une enquête, au sujet des attentes relatives à la réforme de la licence. D'un point de vue très général, l'objectif de cette politique est de repositionner les clubs au cœur du dispositif fédéral.

L'ensemble de ces mesures est très favorablement accueilli par l'Assemblée Générale.

5. Questions diverses.

Frédérique VANJAK sollicite l'aide du Comité Départemental Aveyron de Natation afin de bénéficier de la mise en à disposition du Centre Nautique Aqualudis pour l'organisation des compétitions départementales des 26 et 27 mai 2018 à Villefranche de Rouergue.

En l'absence de questions diverses, les travaux de l'Assemblée Générale sont clôturés.

Fin des travaux de l'Assemblée Générale : 20h30

Bernard DALMON
Président

Julien VILLE
Secrétaire Général